



**LISTE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 MARS 2025**

| <b>N°<br/>délibération</b> | <b>Objet</b>  | <b>Décision du Conseil</b>   |
|----------------------------|---|--|
| 103-2025-01                | Renouvellement de la convention avec le CDG 90 pour l'entretien des équipements sportifs et de loisirs  | <b>A l'unanimité,</b><br><b>autorise</b> le maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la réalisation des contrôles : <ul style="list-style-type: none"><li>• d'agrès (en extérieur ou en intérieur) de football, handball, basketball et hockey sur gazon ou en salle (25 euros par an par agrès contrôlés) ;</li><li>• des aires de jeux collectives (50 euros par an par aire de jeu contrôlée) ;</li><li>• des aires de fitness (50 euros par an par aire contrôlée) ;</li><li>• des terrains de tennis et de volley (50 euros par an par terrain contrôlé) ;</li><li>• des parcours Vita (25 euros par an par agrès contrôlé) ;</li><li>• des skate-park (100 euros par an par skate-park contrôlé).</li></ul> |
| 103-2025-02                | Mise à disposition d'un conseiller en Transition Energétique pour la réalisation d'une analyse énergétique - Convention avec TDE 90                   | <b>A l'unanimité,</b><br><b>approuve</b> la mise à disposition d'un conseiller en Transition Energétique à la commune par TDE 90,<br><b>autorise</b> le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires de la mise en œuvre de cette décision,<br><b>autorise</b> le Maire à régler le coût de cette mise à disposition à TDE 90.  |
| 103-2025-03                | Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de produits de marquage routier pour le Territoire de Belfort | <b>A l'unanimité,</b><br><b>approuve</b> l'inscription de la commune au nouveau groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de produits de marquage routier,<br><b>autorise</b> le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.  |
| 103-2025-04                | Demande de subvention au Grand Belfort pour réparer le toit de l'école maternelle   | <b>A l'unanimité,</b><br><b>approuve</b> le plan de financement prévisionnel présenté,<br><b>sollicite</b> une aide financière au titre du Fonds d'Aide aux Communes du Grand Belfort,<br><b>autorise</b> Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention,<br><b>inscrit</b> les dépenses et recettes au Budget Primitif 2025.   |

|             |   |  |
|-------------|---|--|
| 103-2025-05 | Bilan de la concertation et arrêt des ZAEnR   | <p><b>A l'unanimité,</b><br/> <b>identifie</b> les zones d'accélération d'énergies renouvelables, pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture,<br/> <b>charge</b> le Maire de notifier la présente délibération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au Secrétaire général, référent préfectoral unique du Territoire de Belfort,</li> <li>• à la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort,</li> <li>• à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort.</li> </ul> |
| 103-2025-06 | Convention de mise à disposition de bois sur pied à l'ONF – Parcelles 14-6-7  | <p><b>A l'unanimité,</b><br/> <b>approuve</b> ladite convention,<br/> <b>autorise</b> le Maire, ou son représentant, à la signer.</p>  |
| 103-2025-07 | Rucher communal – Cession du matériel suite à l'arrêt de l'activité   | <p><b>A l'unanimité,</b><br/> <b>valide</b> l'arrêt de l'activité du rucher communal,<br/> <b>cède</b> les ruches et le matériel investit à Monsieur MENNESSIER pour la somme de 500 €.</p>  |
| 103-2025-08 | Installation d'un distributeur de miel et assimilés sur la commune – Convention de mise à disposition d'un terrain communal | <p><b>A l'unanimité,</b><br/> <b>approuve</b> l'implantation d'un distributeur automatique de l'entreprise Api Douceur sur la place du Calvaire,<br/> <b>approuve</b> la convention de mise à disposition du terrain communal et ses modalités,<br/> <b>autorise</b> le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents,<br/> <b>inscrit</b> les recettes au Budget 2025.</p>   |

*L'intégralité des délibérations peut être consultée en mairie et sur le site internet de la commune [www.vevtrigne.com](http://www.vevtrigne.com)*